

M. de Broussain.

Copie A la Haye ce 11. Febr. 1666

1215.

Monsieur

Je mande a M. de Chambrun de quelle maniere j'ay conduit icy pour son
 interest. l'affaire du ministre Saurin. Et qu'il vous a plu m'en dire en sa faveur
 et en témoignage de la verité; y a bien servi auprès d'vost. A. M. qui par ses im-
 pressions qui luy ont esté données de vostre grand minist. conduict fort les aduis
 sortis de vostre main, que ie luy communiquay aux occasions. Il me
 souvient. Monsieur, que dans unede vos Lettres vous avez pris la peine de
 m'advertir que M. de Coran avoit esté informé que je le disois en cest Cour
 et particulièrement au sujet de l'aff. de mad. de S. Andre. La calomnie est
 aussi fausse que noire, et plus noire que le diable. Il s'agit qu'il m'a connu
 et tant du parler de moy comme d'un homme d'Commis, et estoira volontiers, que
 je ne seroy pas le in aigre d'in priver la reputation sur la fin de mes jours.
 Mauveil, tirage contre moy de ce que j'ay tenu la main a ce qu'il ne soit
 S. A. M. comme j'en avois ordonné. et n'ay voulu approuver qu'il vint paroitre
 icy malgré les diffenses que je luy en avois faites tant a Orange qu'a Copit,
 tous par ordres exprés. ne cessé de s'efforcer a discredit toutes mes actions par
 des memoires que S. A. M. a parfois trouvez si vilains et si insolents qu'elle n'a pas
 voulu souffrir qu'on les adreust de luy en sa prison. Il s'est mesmes dit on,
 de luy que je n'ay continué le Bail aux vieux fleuriers que pour les priver
 que j'en ay receus, moy qu'on seait, n'avoit pas rapporté une espingle d'Orange
 Me croyez vous si foible. Monsieur, que je me formalise plus de cela que de
 l'abbayement d'un Christ? C'est, ie tin des enragés, comme cela au dessous de ma
 colere. Je n'ay seulement ie vous cite le prisonage, par ce qu'il semble assez vraiy-
 semblable que la calomnie sudd. pourroit estre sortie de son Escritoire. Et le
 croy fort en peine de n'en pouvoir trouver autre malice plausible, ma conduite
 ayant esté publique chez vous, et, graces a Dieu, assez bien goustée dans la bouche
 des gens d'honneur. Et n'est pas d'aujourd'uy, que ie connois. M. de Coran dans
 ce nombre. Il est vostre pourvisseur, et a toujours fort bien fait paroitre de
 quelle maison il est descendu, et dans quelle il a esté élevé. Je dis sans compter,
 qu'il ne doit pas faire estat que prisonne de six s'écrit. Je puis estre plus que
 moy, sans autre entree, comme il seait, que celui auquel me port. Le
 connoissance de sa Vertu et de ses belles qualitez. Pour l'aff. de la d. Dame
 de S. Andre qu'il est just qu'il prouve la cause, je trouve qu'il s'eroit ben, qu'il
 m'en envoiast une nouvelle simonnie pour S. A. M. en se rapportant a la commission
 que j'ay de la Cour. et je delivrai cest Lettre en temps opportun. Parmi grand nombre
 d'affaires faulx et faulx qui embarrasent la maison, il est besoyn de faire ainsi
 parfois recevoir les sollicitations, et fournir du subit aux amis de S. A. M. sur
 pied. Il y a 6. ou 7. jours que je garde la maison, la Chambre esrouvent le lieu
 a cause d'une defluxion Sciaticque et Vague, qui m'incommode extremement.
 Dieu y pourvoira de grace. Je s'agira de vous la continuer es aux vestes a trois
 Longues, et demeure passionnement,

H. ou Broussain, comte de la Haye, par ses Lettres, a Monsieur de Chambrun, le 11. Febr. 1666.

Monsieur

39

J'ay eu occasion de rendre graces par escrit a ces bonnes
 gens de Gondes du Print qu'ils avoyent voulu de m'envoyer
 a l'eglise moy, s'il vous plait, d'en faire autant de boulets.

re très-humble et
 tres-obéissant serviteur

[Faint, illegible handwritten text in a cursive script, likely Dutch or French, covering the majority of the page.]

[Faint handwritten text at the top right edge of the page.]